

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 15 décembre 2016 à 18 heures 30

Sous la Présidence de Monsieur SCHWEIZER Christian, Maire

Présents : MM. SCHWEIZER, HENRY, LEONARD, CRISTINI,
STIBLING, NINFEI, MARTIN
Mmes MARINACCI, CHARDAR, ROBERT

Absents avec procuration :

Madame BOULAY Severine a donné procuration à Monsieur CRISTINI André
Monsieur STOLLER David a donné procuration à Monsieur SCHWEIZER Christian
Madame KAUFFMANN Béatrice a donné procuration à Monsieur LEONARD André
Madame GIGLI Nathalie a donné procuration à Monsieur Michel HENRY

Absents sans procuration :

Madame BETTING Audrey

Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte rendu de la dernière séance
- 2- Financement du parking Grand'Rue
- 3- Loyer de la chasse communale
- 4- Tarifs communaux
- 5- Retrait de la commune de Villerupt du au SIVU du chenil du Jolibois
- 6- Divers

REALISATION D'UN EMPRUNT

Annule et remplace la délibération du 26 août 2016

En vue de réaliser les travaux d'aménagement du parking de la Grand'Rue et de prévoir le financement de l'opération, il est nécessaire de réaliser un prêt,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

- Décide de réaliser auprès de la Caisse des dépôts et Consignations, un contrat de prêt composé d'une ligne de prêt pour un montant total de 140.605,00€ et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du prêt : PSPL (prêt secteur public local)

Montant : 140.605,00€

Durée d'amortissement : 30 ans

Périodicité des échéances : annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 1%

Révisabilité du taux d'intérêt à échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A

Amortissement : déduit

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0,06% (6 points de base) du montant du prêt

- Autorise Monsieur Christian SCHWEIZER, Maire de la commune ou Monsieur Michel HENRY, adjoint délégué par arrêté en cas d'empêchement du Maire, à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.

LOYER DE LA CHASSE COMMUNALE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
À l'unanimité,

- Décide de minorer de 0,42% le loyer de la chasse communale en application de l'arrêté préfectoral constatant l'indice des fermages.
- A compter du 2 février 2017, le loyer de la chasse communale s'élèvera à 5.059,16 euros.

TARIF des CONCESSIONS au CIMETIERE et au COLUMBARIUM

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

- Fixe ainsi qu'il suit, à compter du 1^{er} janvier 2017, les tarifs des concessions au cimetière et au columbarium :

Concession de 15 ans – le m ²	:	67,00€
Concession de 30 ans – le m ²	:	93,00€
Concession trentenaire pour un module au columbarium	:	678,00€
Renouvellement d'un module pour 30 ans	:	102,00€

REVISION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

- fixe ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} janvier 2017, les tarifs de location de la salle des fêtes pour les sociétés et les particuliers :

Salle des fêtes	Tarif communal	Tarif extérieur
- Banquets		
1 journée	271€	353€
2 journées	348€	445€
1 journée en semaine	141€	180€
- Bals	348€	445€

- décide en cas de désistement de retenir la somme de 60 euros sur le montant de la somme à rembourser à titre de dédit.

- décide de facturer la somme de 60 euros si la vaisselle est mal faite ou la salle mal nettoyée.

TARIF de LOCATION d'un TERRAIN COMMUNAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

- décide de maintenir la redevance annuelle due par le propriétaire de la maison voisine de l'école maternelle pour la location d'une parcelle de terrain communal à 24€ à compter du 1^{er} janvier 2017.

LOYER des APPARTEMENTS COMMUNAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

- Décide d'augmenter les loyers des appartements communaux de 0,06% à compter du 1^{er} janvier 2017 :

11, Grand'Rue	EVELINGER G.	431,00€
	ZIEGLER D.	385,00€
	MEERSCHNECK	645,00€

RETRAIT DE LA COMMUNE DE VILLERUPT AU SIVU CHENIL DU JOLIBOIS

Après avoir entendu les explications du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

- Accepte le retrait de la commune de VILLERUPT au SIVU FOURRIERE DU JOLIBOIS.

DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Maire rappelle que depuis le vote du budget, il est nécessaire de réajuster certains crédits en raison de nouveaux éléments afin de faire face aux dépenses d'investissement dans l'attente du vote de budget 2017 aux imputations adéquates,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

- Décide de voter la décision modificative N°2 suivante :

BUDGET PRIMITIF 2016

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2312/123 aménagement de terrains/ salle communale			-27.900€	
21538/101 autres réseaux/voirie			+ 4.000€	
2152/101 installations de voirie/ voirie			+10.500€	
2158/106 autres matériels et outillages/Eglise			+2.000€	
2188/106 autres immo corporelles/Eglise			+1.400€	
2312/106 aménagements de terrains/Eglise			+ 5.000€	
2312/119 aménagement de terrains/ entrées de village			+ 5.000€	